

Module 1 – Introduction au programme de formation

Bienvenue à SIMDUT en ligne!

SIMDUT est l'acronyme qui réfère au *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*. Ce système a été élaboré afin de protéger les employés canadiens qui travaillent avec des matières dangereuses. L'objectif du SIMDUT est de prévenir les accidents et de protéger la santé des personnes qui travaillent près de ou avec des matières dangereuses.



*Système d'information sur
les matières dangereuses
utilisées au travail*

Au Canada, le SIMDUT est la loi!

Lorsque vous aurez complété ce programme de formation, vous serez capable de :

- Expliquer la réglementation du SIMDUT.
- Reconnaître la nécessité du SIMDUT en milieu de travail.
- Décrire les risques de travailler avec des matières dangereuses.
- Expliquer comment travailler de manière sécuritaire avec les matières dangereuses.
- Décrire les étiquettes du fournisseur et du lieu de travail.
- Expliquer l'importance des fiches signalétiques.

Module 1 – Introduction au programme de formation

Comment fonctionne le programme de formation?

Ce programme de formation est composé de sept modules qui vous apprendront tout ce dont vous aurez besoin sur le SIMDUT.

Module 1 – Introduction au programme de formation

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

Module 3 – Sensibilisation au risque

Module 4 – Produits contrôlés

Module 5 – Étiquettes de produit

Module 6 – Fiches signalétiques

Module 7 – Évaluation finale

Tout au long du programme de formation, vous visionnerez des animations Flash. Veuillez vous assurer que [Flash Player 8](#) est installé sur votre ordinateur.

Activités d'apprentissage

Dans la plupart des modules, vous aurez l'occasion de participer à des activités d'apprentissage. Ces **activités interactives** vous aideront à vous préparer à l'évaluation finale et à réviser ce que vous avez appris.

Évaluation finale

Pour réussir ce programme de formation, vous **devez obtenir une note d'au moins 90% à l'évaluation finale**. Ne vous en faites pas si vous ne réussissez pas du premier coup... vous pouvez reprendre l'évaluation autant de fois que vous voudrez!

Module 1 – Introduction au programme de formation

Conseils pour compléter un programme de formation en ligne avec succès

Il est important d'accorder votre pleine concentration à ce programme de formation - c'est pourquoi nous vous offrons les conseils suivants:

- **Planifiez un bloc de temps** pour le programme de formation - vous pourriez préférer le prendre par sessions d'une demie-heure à la fois.
- **Prenez des notes** pour utilisation future et pour vous préparer à l'évaluation finale.
- **Évitez les distractions.**
 - Désactivez votre courriel.
 - Désactivez votre téléphone.
 - Fermez votre porte et (ou) accrochez-y une carte « Ne pas déranger ».

Lorsque vous terminez un module, cliquez le titre du prochain module dans à gauche de la page. Si vous devez quitter le programme de formation, vous pourrez revenir à la page où vous étiez avant de quitter la prochaine fois que vous y accéderez.

Commençons enfin le programme de formation! Cliquez sur le titre du Module 2 pour continuer.

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

L'importance du SIMDUT



Les accidents en milieu de travail peuvent être évités par une éducation et une formation appropriées. C'est votre droit de savoir!

Assurez-vous de participer à la formation de SIMDUT et posez des questions au besoin.

Cliquez sur **Prochaine** pour continuer.

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

Objectifs du module

Comme vous avez pu voir dans la présentation précédente, de terribles **accidents en milieu de travail peuvent survenir** si les employés ne sont pas formés convenablement et si les précautions nécessaires ne sont pas prises.

Au Canada, **le SIMDUT est la loi** et il s'applique à tous les travailleurs, employeurs, fournisseurs et législateurs!

Lorsque vous aurez complété ce module, vous serez capable de:

- Expliquer l'histoire de la législation du SIMDUT.
- Expliquer vos responsabilités dans le cadre de la législation du SIMDUT.
- Décrire les trois éléments principaux du SIMDUT.
- Expliquer la signification du logo du SIMDUT.

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

Législation fédérale du SIMDUT

Autour de l'année 1985, les entreprises ont commencé à reconnaître le besoin d'une **règlementation régissant l'utilisation de matières dangereuses en milieu de travail**. Les travailleurs canadiens avaient besoin de connaître les risques au niveau de la santé et de la sécurité au travail avec des matières et des substances chimiques! Le SIMDUT a été créé afin d'éduquer les travailleurs et de prévenir la maladie et les blessures en milieu de travail.

Les représentants des industries, des mouvements syndicaux et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont rencontrés afin de discuter des modalités de la réglementation du SIMDUT.

En 1988, le règlement du SIMDUT est entré en vigueur et a été incorporé à la [Loi sur les produits dangereux](#) et à la [Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses](#).

Produits contrôlés

Toutes les matières dangereuses incluses dans la législation du SIMDUT sont appelées des "produits contrôlés". La législation fédérale du SIMDUT concerne l'importation et la vente de ces produits contrôlés. La législation:

- Décide quels produits devraient être inclus dans le SIMDUT.
- S'assure que les fournisseurs incluent une étiquette du fournisseur avec les produits contrôlés.
- S'assure que tous les produits contrôlés sont accompagnés de fiches signalétiques.

La législation du SIMDUT fonctionne en parallèle avec le [Code canadien du travail](#) afin de garantir que les employés canadiens ont la formation appropriée pour accomplir leur travail de façon sécuritaire! Le Code canadien du travail confirme également vos trois droits élémentaires en milieu de travail:

- **Le droit de savoir**

Il s'agit du droit d'être informé de tous les dangers potentiels en milieu de travail et d'accomplir votre travail de manière sécuritaire. On ne devrait jamais vous demander d'effectuer un travail sans que vous en connaissiez tous les risques!

- **Le droit de participer**

Il s'agit de votre droit d'être impliqué dans tout ce qui concerne des questions portant sur la santé et la sécurité en milieu de travail.

- **Le droit de refuser de travailler**

En tant qu'employé, c'est votre droit de refuser les travaux dangereux, pourvu que:

- Votre refus ne mette pas la santé ou la sécurité d'autres personnes en danger.
- Le danger en question n'est pas une condition normale de votre travail.

La législation du SIMDUT est appliquée par la Direction générale du travail de Développement des ressources humaines Canada ou par les autorités provinciales/territoriales de santé et de sécurité au travail (SST). Pour en apprendre davantage sur la législation fédérale du SIMDUT, veuillez visiter le [site Web de Santé Canada](#).

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

Législation provinciale du SIMDUT

Chaque province a sa propre réglementation de SIMDUT en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La législation provinciale du SIMDUT concerne les responsabilités de l'employeur et de l'employé.

Dans toutes les provinces, la réglementation du SIMDUT énonce que **votre employeur est responsable de:**

- Fournir une formation de SIMDUT à tous les employés qui travaillent avec ou autour de produits contrôlés... ceci inclut bon nombre d'employés!
- Participer à la formation de SIMDUT.
- S'assurer que les employés sont au courant des dangers du lieu de travail.

En tant qu'employé, vous êtes responsable de:

- Participer à la formation de SIMDUT.
- Appliquer la formation de SIMDUT en milieu de travail.
- Informer votre employeur lorsqu'un produit contrôlé est accompagné de renseignements insuffisants pour que vous puissiez le manipuler de manière sécuritaire.

Pour trouver le lien à la réglementation de SIMDUT de votre province, [cliquez ici!](#)

?

Le saviez-vous?

Selon la Ressource nationale de santé et sécurité du travail du Canada, **un travailleur canadien meurt chaque deux heures des suites d'un accident du travail!** Ne devenez pas une statistique - servez-vous de votre formation de SIMDUT!

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

Trois éléments principaux

Le SIMDUT permet aux employés canadiens de **travailler de façon sécuritaire** autour des produits contrôlés en les éduquant sur les dangers de ces produits et sur les mesures de prévention à prendre lorsqu'ils travaillent avec des matières dangereuses.

Le SIMDUT se fonde sur trois éléments majeurs:

1. **Étiquettes de produit**

Ce sont les étiquettes qui doivent être apposées sur le produit contrôlé sur le lieu de travail. Vous allez en apprendre davantage sur les **étiquettes du lieu de travail et du fournisseur** plus tard au cours de ce programme de formation.

2. **Fiches signalétiques (FS)**

Ce sont les documents qui contiennent tous les renseignements nécessaires sur un produit contrôlé. Vous allez en apprendre davantage sur les étiquettes et les fiches signalétiques plus tard au cours de ce programme de formation.

3. **Programmes d'éducation des travailleurs**

Ceci assure que vous recevez la formation appropriée afin de pouvoir travailler de manière sécuritaire. Cette formation en ligne fait partie du programme d'éducation des travailleurs de votre employeur.

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

Le logo du SIMDUT

Le logo du SIMDUT a été conçu pour être facile à reconnaître par tous.

Le logo sert à être utilisé par tout **utilisateur ou défenseur du SIMDUT** afin d'identifier le **matériel informatif, promotionnel et éducatif** relatif au programme de SIMDUT national. Par exemple, vous verrez le logo du SIMDUT sur le **Manuel de référence du SIMDUT de Santé Canada**.

Le logo du SIMDUT ne devrait pas être utilisé sur les étiquettes de SIMDUT ou les FS.



http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/occup-travail/ref_man/ref_manual_index-fra.php

Module 2 – Pourquoi le SIMDUT?

Résumé du module

La législation du SIMDUT a été créée pour **protéger les employés canadiens** lorsqu'ils travaillent avec des matières dangereuses. La loi du SIMDUT énonce que les employeurs sont responsables de s'assurer que:

- Tous les employés reçoivent une formation de SIMDUT appropriée.
- Tous les employés sont familiers avec les risques associés à leur travail.

Les employés doivent participer à la formation de SIMDUT et informer leurs employeurs lorsque les renseignements disponibles pour un produit contrôlé sont insuffisants.

Les trois éléments principaux du SIMDUT sont **les étiquettes de produit, les FS et l'éducation des travailleurs**. En participant à ce programme de formation, vous êtes déjà sur la bonne voie pour devenir bien informé!

Vous avez complété ce module. Vous êtes maintenant prêt à compléter une activité de révision qui vous préparera à l'évaluation finale.